

## FICHE 9 : L'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES ENTRE ENTREPRISES ET MÉNAGES

### ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES DEPUIS 2007

(en milliards d'euros = Mds)

Année		2007	2012	2013	2014	2015	
Prélèvements obligatoires « Ménage » (I)	Total	en milliards d'euros	445,67	504,64	523,05	536,14	555,12
		% du PIB	22,91 %	24,18 %	24,73 %	25,05 %	25,45 %
	Évolution 2007-2012 : + 1,28 point soit + 5,57 % en volume						
	Évolution depuis 2012 : + 1,27 point soit + 5,25 % en volume						
	Détail par catégories de prélèvements en milliards d'euros / année		2007	2012	2013	2014	2015
	TVA		136,54	142,53	144,49	148,21	151,35
	CSG-CRDS		85,97	98,52	99,40	100,32	102,67
	IR		48,55	59,51	68,64	70,01	70,18
	Fiscalité locale (foncier, habitation)		24,79	32,84	34,20	34,99	36,09
	Donations et successions		8,85	8,99	9,52	10,20	12,15
Taxes sur les tabacs et boissons		12,65	15,25	16,36	16,42	16,70	
ISF		4,39	5,03	4,37	5,18	5,19	
Fiscalité écologique		35,96	40,91	42,60	43,16	47,57	
Autres impôts		26,27	36,67	34,19	35,42	38,13	
Cotisations sociales		61,69	64,40	69,28	72,24	75,09	

Année		2007	2012	2013	2014	2015	
Prélèvements obligatoires « Entreprise » (II)	Total	en milliards d'euros	373,82	410,05	423,75	422,38	420,27
		% du PIB	18,67 %	18,96 %	19,34 %	19,05 %	18,60 %
	Évolution 2007-2012 : + 0,44 point soit + 2,27 % en volume						
	Évolution depuis 2012 : - 0,38 point soit - 1,94 % en volume						
	Détail par catégories de prélèvements en milliards d'euros / année		2007	2012	2013	2014	2015
	Impôt sur les sociétés		50,57	42,00	44,07	35,48	31,20
	Fiscalité locale (CVAE, CFE, foncier)		34,03	32,04	32,59	33,99	34,67
	TASCOM		0,00	0,66	0,73	0,73	0,93
	prélèvements sociaux		21,29	27,27	31,22	30,93	29,83
	Fiscalité écologique		10,64	14,48	14,59	14,62	14,51
Autres impôts		13,89	15,90	16,83	16,48	17,73	
Cotisations sociales		243,41	277,70	283,72	290,16	291,41	

Année		2007	2012	2013	2014	2015
Total des prélèvements obligatoires (I + II = III)	en milliards d'euros	819,5	914,7	946,7	958,5	975,4
	% du PIB	42,12 %	43,83 %	44,75 %	44,79 %	44,72 %
	Évolution 2007-2012 : + 1,71 point soit + 4,06 %					
Évolution depuis 2012 : + 0,89 point soit + 2,03 %						

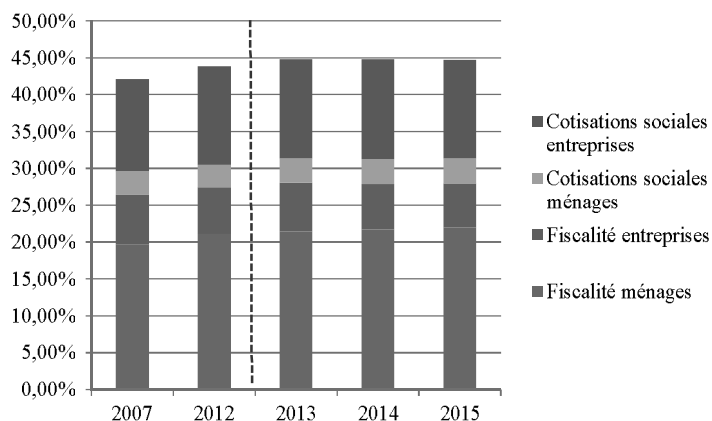
Source : calculs Rapporteuse générale selon diverses sources, dont l'INSEE pour les impôts hors fiscalité écologique, les cotisations sociales et les prélèvements obligatoires ; tome II des Voies et moyens annexé aux projets de loi de finances et diverses autres sources pour la fiscalité écologique.

Le tableau qui précède expose les grandes évolutions des prélèvements obligatoires sur les entreprises et les ménages depuis 2007.

L'examen du présent projet de loi de règlement incite également à observer les mouvements intervenus en 2015.

Globalement, les prélèvements obligatoires ont baissé en 2015 par rapport à 2014 (- 0,08 point de PIB).

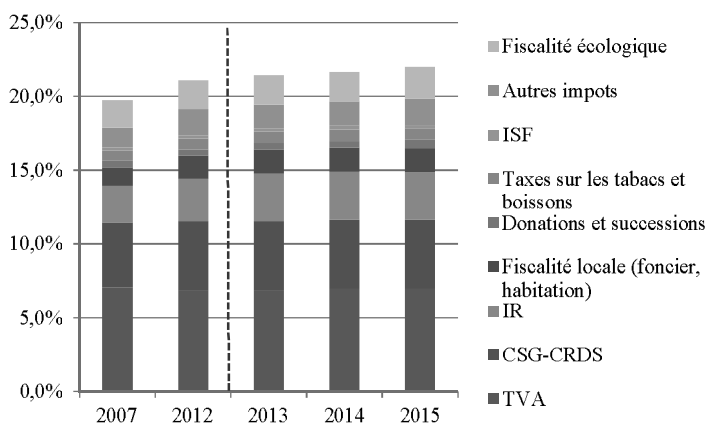
**FISCALITÉ ET COTISATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES DEPUIS 2007 PAR RAPPORT AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT**



Source : calculs Rapporteuse générale.

S'agissant de la fiscalité des ménages, l'impôt sur le revenu baisse de 0,1 point de PIB en comptabilité nationale.

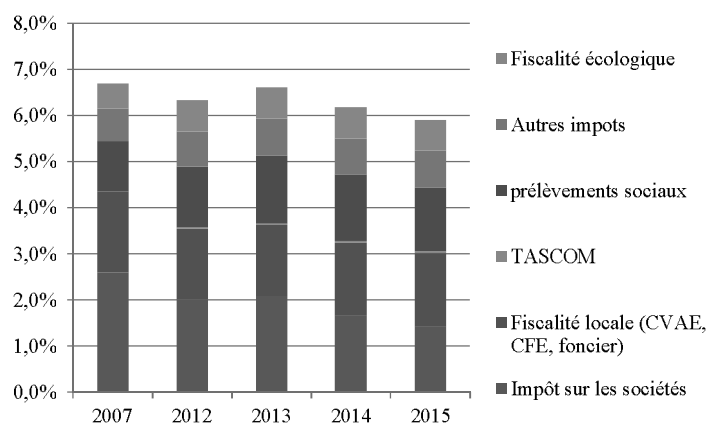
**FISCALITÉ DES MÉNAGES DEPUIS 2007 PAR RAPPORT AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT**



Source : calculs Rapporteuse générale.

Dans le même temps, la fiscalité des entreprises – c'est-à-dire les prélèvements obligatoires sous déduction des cotisations sociales – a baissé de 3,35 milliards d'euros.

#### FISCALITÉ DES ENTREPRISES DEPUIS 2007 PAR RAPPORT AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT



Source : calculs Rapporteuse générale.

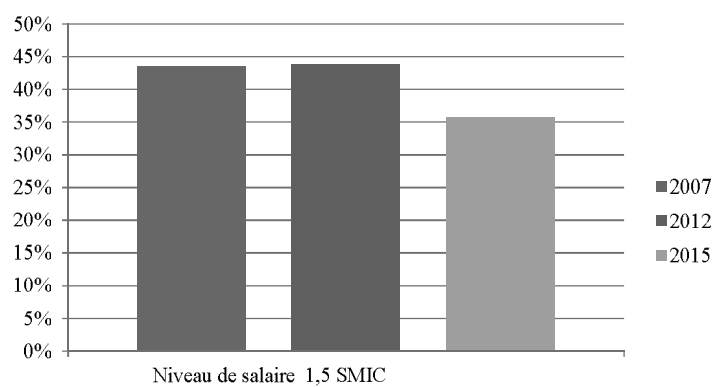
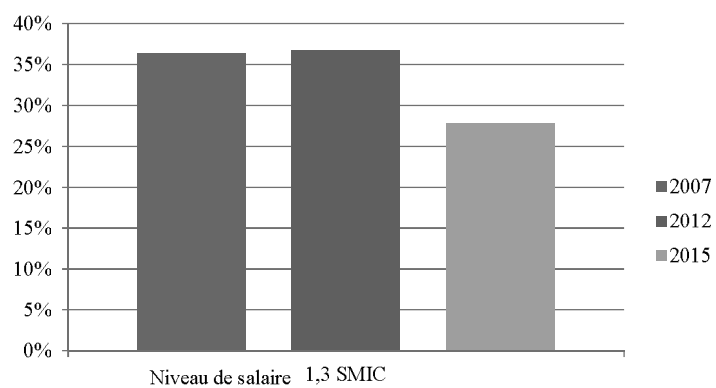
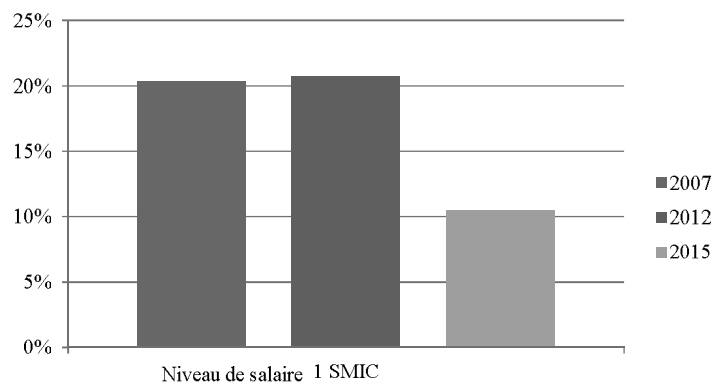
La mise en œuvre du pacte de responsabilité a conduit en 2015 à une baisse des cotisations sociales patronales de 0,2 point de PIB en volume. Le niveau des cotisations patronales en valeur résulte :

– d'une évolution spontanée des cotisations liées notamment à l'augmentation de la masse salariale (+ 2 % en 2015 selon l'ACOSS) ;

– des mesures de baisse de cotisations dans le cadre du Pacte de responsabilité (4,7 milliards au titre d'allègements de cotisations patronales entre 1 et 1,6 SMIC + 1 milliard d'euros sur les cotisations familiales des indépendants).

De ce fait, jusqu'à 1,5 SMIC, et en intégrant l'effet du CICE, les cotisations sociales patronales sont désormais significativement inférieures à celles qui existaient en 2007, ainsi que l'illustrent les trois graphiques qui suivent élaborés à partir de données recueillies auprès de la Direction de la sécurité sociale.

### COTISATIONS PATRONALES PAR RAPPORT AU SALAIRE BRUT



**ÉVOLUTION DES COTISATIONS PATRONALES ET SALARIALES ENTRE 2007 ET 2015, EN FONCTION DU NIVEAU DE SALAIRE**

(en euros)

	1 SMIC (au 1 <sup>er</sup> janvier)			1,3 SMIC (au 1 <sup>er</sup> janvier)			1,5 SMIC (au 1 <sup>er</sup> janvier)			2 SMIC (au 1 <sup>er</sup> janvier)		
	2007	2012	2015	2007	2012	2015	2007	2012	2015	2007	2012	2015
Montant brut mensuel du salaire	1 280,07	1 398,37	1 457,52	1 664,09	1 817,88	1 894,78	1 920,11	2 097,56	2 186,28	2 560,14	2 796,74	2 915,04
Montant net mensuel versé au salarié	1 005,37	1 095,48	1 135,99	1 306,98	1 424,13	1 476,79	1 508,05	1 643,23	1 703,98	2 010,73	2 190,96	2 271,98
Cotisations mensuelles salariales	274,70	302,89	321,53	357,11	393,75	417,99	412,06	454,33	482,30	549,41	605,78	643,06
Cotisations patronales mensuelles (allègements inclus, mais hors CICE)	260,63	289,61	239,56	605,06	667,34	641,99	834,69	919,18	910,27	1 186,88	1 306,35	1 358,00
CICE mensualisé	0	0	-87,45	0	0	-113,69	0	0	-131,18	0	0	-174,90
Cotisations patronales nettes mensuelles, après prise en compte du CICE	260,63	289,61	152,11	605,06	667,34	528,30	834,69	919,18	779,09	1 186,88	1 306,35	1 183,10
Cotisations salariales / montant brut du salaire	21,5 %	21,7 %	22,1 %	21,5 %	21,7 %	22,1 %	21,5 %	21,7 %	22,1 %	21,5 %	21,7 %	22,1 %
Cotisations patronales nettes / montant brut du salaire	20,4 %	20,7 %	10,4 %	36,4 %	36,7 %	27,9 %	43,5 %	43,8 %	35,6 %	46,4 %	46,7 %	40,6 %

Source : direction de la sécurité sociale.

**ÉVOLUTION DES COTISATIONS PATRONALES ET SALARIALES ENTRE 2007 ET 2015, EN FONCTION DU NIVEAU DE SALAIRE**

*(en euros)*

	2,5 SMIC (au 1 <sup>er</sup> janvier)			3 SMIC (au 1 <sup>er</sup> janvier)			5 SMIC (au 1 <sup>er</sup> janvier)		
	2007	2012	2015	2007	2012	2015	2007	2012	2015
Montant brut mensuel du salaire	3 200,18	3 495,93	3 643,80	3 840,21	4 195,11	4 372,56	6 400,35	6 991,85	7 287,60
Montant net mensuel versé au salarié	2 521,45	2 746,38	2 848,27	3 032,25	3 302,69	3 425,89	5 086,41	5 543,89	5 753,14
Cotisations salariales mensuelles	678,73	749,55	795,53	807,96	892,42	946,67	1 313,94	1 447,96	1 534,46
Cotisations patronales mensuelles (allègements inclus, mais hors CICE)	1 479,46	1 629,23	1 693,23	1 786,87	1 967,95	2 044,58	2 975,18	3 275,87	3 401,31
CICE mensualisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations patronales nettes mensuelles, après prise en compte du CICE	1 479,46	1 629,23	1 693,23	1 786,87	1 967,95	2 044,58	2 975,18	3 275,87	3 401,31
Cotisations salariales / montant brut du salaire	21,2 %	21,4 %	21,8 %	21 %	21,3 %	21,7 %	20,5 %	20,7 %	21,1 %
Cotisations patronales nettes / montant brut du salaire	46,2 %	46,6 %	46,5 %	46,5 %	46,9 %	46,8 %	46,5 %	46,9 %	46,7 %

*Source : direction de la sécurité sociale.*

Enfin, la Rapporteuse générale a demandé au Gouvernement d'évaluer le taux global d'imposition des entreprises, par taille, selon la valeur ajoutée produite.

Le périmètre de l'étude réalisée par le Gouvernement se limite aux entreprises appartenant aux secteurs principalement marchands (hors services financiers et agriculture), et imposées à l'impôt sur les sociétés. Il ne porte donc pas sur la totalité des entreprises. Elle a, en outre, été réalisée sur des données de 2013.

Dans cette étude, la fiscalité directe des entreprises (c'est-à-dire hors impôts indirects et hors cotisations sociales) s'élève à 91 milliards d'euros. Le taux d'imposition par rapport à la valeur ajoutée augmente avec la taille de l'entreprise : 7 % pour les microentreprises (MIC), 9 % pour les petites et moyennes entreprises (PME), et 12 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

#### IMPOSITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE SELON LA VALEUR AJOUTÉE

(en milliards d'euros)

Catégories d'entreprises	Fiscalité directe	Valeur ajoutée	Taux d'imposition par rapport à la valeur ajoutée
GE	37	319	12 %
ETI	27	222	12 %
PME	19	205	9 %
MIC	8	113	7 %

Source : Gouvernement, réponse au questionnaire de la Rapporteuse générale.

Dans sa réponse au questionnaire de la Rapporteuse générale, le Gouvernement a souligné que cette étude n'était pas totalement représentative de la situation actuelle de la fiscalité des entreprises. En effet, la montée en charge du CICE a dû accentuer en 2014 et 2015 l'écart de taxation selon la taille de l'entreprise. Selon le dernier rapport de France Stratégie, le CICE bénéficie davantage aux petites entreprises (la proportion de la masse salariale éligible au CICE est de 78 % dans les entreprises jusqu'à 9 salariés, et de 56 % dans les entreprises de plus de 2 000 salariés).

